

<b>Postes :</b>	2
<b>Titre du poste :</b>	Officier supérieur de liaison de police, P-5
<b>Entité :</b>	L'équipe opérationnelle intégrée
<b>Lieu d'affectation :</b>	NEW YORK
<b>Délai de dépôt des candidatures :</b>	04/12/2025 - 04/03/2026
<b>Avis de vacance de poste numéro :</b>	DPO/SEC25P/P-5/01

## Valeurs fondamentales de l'ONU : Inclusion, intégrité, humanité, humilité

### Structure administrative et rattachement hiérarchique :

Ce poste dépend administrativement de la Division de la Police du Bureau de l'Etat de Droit et des Institutions chargées de la Sécurité. Le titulaire rend compte au Directeur de l'Équipe intégrée des opérations (IOT) au sein de la Division régionale. La Division de la police a pour attributions générales de diriger efficacement les composantes Police des opérations de paix et des missions politiques spéciales, de renforcer les orientations stratégiques, la planification et la gestion des composantes Police des opérations de paix et de promouvoir une compréhension commune par toutes les parties prenantes des orientations futures des activités de police menées dans le cadre des opérations de paix. Des renseignements complémentaires sont accessibles à l'adresse <https://police.un.org/en> (en anglais).

### Fonctions et responsabilités :

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont délégués, l'Officier Supérieur de Liaison de la police sera responsable des fonctions suivantes :

- Apporter un appui à la mise en œuvre du mandat de la police et à l'application de la loi dans les opérations de paix.
- Fournir des conseils sur les questions relatives au soutien opérationnel et à la mise en œuvre du mandat de la police dans les missions de maintien de la paix nécessitant des décisions politiques ; contribuer à l'élaboration et à la révision des plans de mission et des concepts d'opérations des composantes policières des opérations de paix ; examiner les projets de rapport du Secrétaire général destinés au Conseil de sécurité ; conseiller, faciliter et coordonner les questions relatives à la police nécessitant l'implication des pays contributeurs de police (PCC). Assurer la liaison avec les autres bureaux du Secrétariat, les missions de maintien de la paix et les missions permanentes des PCC conformément aux lignes directrices de la Division de la police (PD) ; appuyer l'Équipe intégrée des opérations (IOT) et la PD dans la planification et l'intégration des éléments policiers dans le développement des concepts d'opérations et des plans opérationnels.
- Appuyer la PD dans l'évaluation des plans de police et la préparation d'avis techniques d'experts sur les questions opérationnelles des missions ; conseiller et faciliter la circulation des informations essentielles entre le DPO et les missions afin d'éclairer les processus de planification, de budgétisation et de mise en œuvre. Représenter l'IOT et la PD dans des groupes de travail, des task forces et des réunions extérieures sélectionnés ; faciliter la collaboration entre la PD et les autres composantes des missions sur le plan opérationnel ; coordonner et intégrer les activités des composantes policières dans les missions sur le terrain. Contribuer à la liaison avec les États Membres et les organisations régionales sur les questions spécifiques aux missions ; participer aux réunions des pays contributeurs de police ; rédiger des correspondances connexes relatives aux opérations de paix.

- Participer aux visites sur le terrain et préparer des rapports d'évaluation ; rédiger des éléments de langage pour les représentants de haut niveau du Secrétariat des Nations Unies sur des questions spécifiques aux missions ; contribuer à la préparation et à l'examen de la documentation budgétaire, y compris les rapports budgétaires axés sur les résultats, des composantes policières des opérations de paix.
- Effectuer des recherches et fournir des conseils techniques et policiers sur les questions opérationnelles, selon les besoins ; agir en tant qu'intermédiaire du principal groupe de liaison entre les missions sur le terrain et le personnel du siège sur les questions policières ; assurer la liaison avec la Division de la police pour les mesures à prendre et communiquer la position de la Division à l'IOT, selon les besoins.
- Conseiller les missions, en coordination avec la Division de la police, sur les effectifs et la sélection du personnel policier afin de s'assurer qu'ils sont adaptés aux opérations et activités prévues pour la mise en œuvre des mandats des missions ; préparer et analyser des rapports de gestion périodiques et d'autres informations pertinentes pour tenir les cadres supérieurs informés ; préparer des rapports et exposés techniques ; conduire des présentations formelles et informelles ; identifier les questions nécessitant une intervention du siège et assurer le suivi des décisions prises ; exécuter toute autre tâche confiée par le Chef de l'IOT.
- Préparer des éléments de langage, des discours et prendre des notes lors des déplacements accompagnant les hauts responsables de la Division de la police et de l'IOT.

### **Compétences :**

**Professionnalisme :** Compétences avérées en matière de police aux niveaux de la stratégie et du commandement ; aptitude à cerner les problèmes, à formuler des avis et des recommandations en faisant preuve d'un discernement sûr dans le jugement, et en mettant à profit son expertise pour régler des problèmes très divers liés à l'ordre public ; aptitude à travailler sous pression ; bonnes capacités de négociation ; connaissance des théories, concepts et approches ayant trait au maintien de l'ordre public, à la sécurité communautaire et au renforcement des capacités ; bonne aptitude à la recherche, esprit d'analyse et aptitude à résoudre des problèmes ; prendre la responsabilité d'intégrer la perspective genre et d'assurer l'égale participation des femmes et des hommes dans tous les domaines d'activités professionnelles.

**Aptitude à planifier et à organiser :** Définir des objectifs clairs conformes aux stratégies convenues ; hiérarchiser les activités et tâches prioritaires ; modifier les priorités en fonction des besoins ; prévoir suffisamment de temps et de ressources pour mener sa tâche à bien ; anticiper les risques et tenir compte des imprévus dans la planification ; suivre l'exécution des plans et les modifier s'il y a lieu ; gérer efficacement le temps dont on dispose.

**Aptitude à la communication :** S'exprimer clairement et efficacement tant oralement que par écrit ; savoir écouter les autres, bien interpréter leurs messages et répondre de façon appropriée ; poser les questions nécessaires aux clarifications et démontrer une aptitude au dialogue ; adapter le langage, le ton, le style et la présentation pour répondre à son audience ; faire preuve d'ouverture dans le partage de l'information et présentation pour répondre à son audience ; faire preuve d'ouverture dans le partage de l'information et tenir les intéressés informés.

**Aptitude à diriger :** Servir de modèle de référence pour son entourage ; donner à chacun les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs visés ; être proactif dans le développement des stratégies de réalisation des objectifs ; établir et entretenir des relations avec un public divers afin de comprendre les besoins et de s'assurer des appuis ; anticiper et résoudre les conflits en proposant des solutions mutuellement acceptables ; initier des changements et encourager les progrès ; refuser le statu quo ; faire preuve de courage en adoptant des positions impopulaires ; prendre la responsabilité d'intégrer la perspective genre et d'assurer l'égale participation des femmes et des hommes dans tous les domaines de travail.

**Vision stratégique :** Identifier les enjeux stratégiques, les opportunités et les risques ; communiquer clairement les articulations entre la stratégie de l'Organisation et les objectifs confiés aux unités de travail ; définir et communiquer largement des orientations organisationnelles convaincantes ; inspirer les autres à poursuivre dans le même sens ; exprimer

son enthousiasme au sujet des possibilités futures.

### **Qualifications exigées :**

Formation: Diplôme universitaire de Master (ou équivalent) dans le domaine de la justice pénale, du droit, des sciences politiques ou dans toute autre discipline apparentée. À défaut, un diplôme universitaire du premier cycle, assorti d'une formation académique complémentaire pertinente et d'une expérience professionnelle dans le domaine de la police et des opérations de paix peut être accepté. Un diplôme délivré par une école de police ou par un établissement similaire de formation des forces de l'ordre est exigé.

### **Expérience :**

Le candidat doit être un officier supérieur de police en service actif avec le grade de Commissaire Divisionnaire, ou équivalent au grade de Colonel plein. Une expérience d'au moins dix (10) ans de responsabilité progressive au sein des services de police, comprenant une expérience à un niveau de commandement, ainsi qu'une expérience dans l'application de la loi et l'élaboration de politiques policières tant sur le terrain qu'au siège, est requise. Une expérience dans la gestion stratégique et opérationnelle de la police est également requise.

Une expérience dans la formation policière est souhaitable.

Une expérience au sein des opérations de paix des Nations Unies, du siège de l'ONU ou d'une organisation internationale similaire est requise. Seules, les années d'expérience acquises après l'obtention du diplôme d'une école nationale de police ou de tout autre établissement de formation au maintien de l'ordre sont prises en compte.

### **Connaissances linguistiques :**

L'anglais et le français sont les langues de travail du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Pour le poste faisant l'objet du présent avis, la maîtrise de l'anglais écrit et oral est indispensable. La connaissance d'une deuxième langue officielle de l'Organisation, de préférence le français, est souhaitable.

### **Méthode d'évaluation :**

Il convient de noter qu'aux fins de l'évaluation des candidatures, les candidat(e)s pourront être invité(e)s à participer à des épreuves écrites d'évaluation des connaissances et, en fonction du résultat obtenu, à un entretien axé sur les compétences.

### **Avis particulier :**

La diffusion de cette offre d'emploi est limitée aux États membres. Seuls les fonctionnaires de police actuellement employés dans leur service national et qui ont reçu l'autorisation de leurs autorités nationales de postuler à cette offre d'emploi seront pris en considération.

Il convient de noter que pendant la période de leur détachement aux Nations Unies, les policiers ne peuvent pas être réaffectés ou transférés à un autre poste au sein du Département des opérations de paix (DOP) ou d'autres parties du Secrétariat de l'ONU. Le personnel en détachement actif peut servir sous un contrat de personnel du Secrétariat de l'ONU pour une période allant jusqu'à trois ans (cumulés), laquelle peut, dans des cas exceptionnels, être prolongée pour une quatrième et dernière année, sous réserve des besoins opérationnels et d'une performance satisfaisante.

Cette limite de service inclut les périodes de tout service antérieur auprès des Nations Unies en tant qu'officier en détachement actif sous contrat de personnel du Secrétariat de l'ONU.

Les candidats ayant déjà servi en tant que personnel détaché en activité peuvent postuler à nouveau après une interruption de service d'au moins un an depuis leur dernier détachement sous contrat de personnel du Secrétariat de l'ONU, sous réserve de la limite de contrat indiquée ci-dessus.

Les nominations de personnel policier en détachement actif actuellement en service sous un

contrat de personnel du Secrétariat de l'ONU ne seront pas considérées.

Les candidats doivent satisfaire à toutes les exigences de l'avis de vacance de poste au moment de la nomination pour

être pris en considération pour le poste.

Les candidatures féminines sont fortement encouragées.